



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité

Question écrite n° 75619

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les agences de voyages et les tours-opérateurs qui disent ne pas être en mesure d'indiquer aux touristes quelles sont les compagnies aériennes utilisées lorsque ceux-ci s'inscrivent pour un voyage. Cet argument n'est pas convaincant car de nombreux organisateurs de voyages, notamment à destination de l'Asie ou de l'Amérique du Sud, indiquent dès l'inscription le nom des compagnies aériennes utilisées. En conséquence, il lui demande s'il serait envisageable d'obliger les agences de voyages à notifier à leurs clients le nom des compagnies aériennes quelques semaines avant le départ, ceux-ci ayant alors vingt-quatre ou quarante-huit heures de délai pour se désister sans pénalité financière au cas où la compagnie aérienne ne leur conviendrait pas.

### Texte de la réponse

Face aux craintes des usagers des transports aériens, dues notamment au manque d'information concernant l'identité du transporteur effectif dans les voyages à forfait, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a annoncé la mise en oeuvre d'un dispositif réglementaire tendant à améliorer la transparence et l'information vis-à-vis des usagers des transports aériens dans le cadre des forfaits touristiques. Ainsi, le ministère a préparé, en concertation avec les associations d'usagers et les professionnels du tourisme, un projet de décret visant à rendre obligatoire l'information du passager aérien sur l'identité de la compagnie aérienne qui le transportera, quels que soient le mode et les conditions d'achat du billet. Ce décret anticipera l'entrée en vigueur, au niveau européen, du projet de règlement relatif à l'identité du transporteur et la communication de l'information concernant la sécurité, actuellement en cours d'adoption.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75619

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9395

**Réponse publiée le :** 20 décembre 2005, page 11859